

## Le logement étudiant à travers l'enquête «Conditions de vie» 2006



**Proximité des établissements et difficultés d'accès à un logement autonome tendent à retarder l'émancipation des étudiants de l'enseignement public francilien. Parmi ceux qui ont atteint leur autonomie résidentielle, seuls 50 % sont satisfaits de leurs conditions de logement.**

### **Les enquêtes «Conditions de vie» de l'Observatoire de la vie étudiante (1997, 2000, 2003, 2006)**

Les enquêtes sont menées auprès des étudiants inscrits dans les :

- universités publiques et privées
- sections de techniciens supérieurs (STS publiques),
- classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE publiques).

L'échantillon est réalisé par extraction aléatoire d'environ un vingtième des étudiants inscrits de l'année en cours. Près de 5 500 questionnaires ont pu être exploités dans l'enquête 2006 pour l'Île-de-France (4 830 en université et 615 en lycée).

L'échantillon est redressé en référence aux données de la direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale concernant la région de l'établissement, le type d'établissement, l'âge, le sexe, le cycle, la filière et le type de baccalauréat obtenu.

Mise en œuvre tous les trois ans depuis le début des années 1990, l'enquête «Conditions de vie» de l'Observatoire de la vie étudiante aborde tous les aspects de la vie étudiante : conditions d'études, activité professionnelle, budget, loisirs... et conditions de logement.

### **Près de la moitié des étudiants franciliens résident chez leurs parents**

En 2006, la moitié des étudiants inscrits dans une université d'Île-de-France résident chez un membre de la famille, principalement au domicile des parents (48 %). 7 % sont logés dans une structure collective, résidence du Crous ou privée ou encore foyer. 31 % bénéficient d'un logement

indépendant loué ou sous-loué. Depuis 1997, l'âge moyen des étudiants a peu évolué, mais ils sont moins nombreux à résider chez leurs parents. La forte augmentation du nombre d'étudiants étrangers durant cette période pourrait avoir contribué à cette évolution. La part des étudiants logés dans une structure collective s'est accrue de deux points sur les neuf années observées. Par comparaison avec les autres régions françaises, les étudiants inscrits dans une université francilienne sont beaucoup plus souvent domiciliés chez leurs parents, malgré un âge plus avancé en moyenne. Ils sont moins nombreux, en revanche, à occuper un logement ordinaire indépendant (c'est le cas de 49 % des étudiants d'université de la région Rhône-Alpes), et surtout beaucoup moins nombreux à bénéficier d'un logement en résidence collective. Cette dernière formule concerne, en 2006, 14 % des étudiants en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 18 % en Rhône-Alpes et 17 % dans les autres régions de métropole.

Les élèves des classes post-baccalauréat des lycées, plus jeunes, habitent plus souvent le domicile familial que les étudiants d'université, en particulier ceux préparant un brevet de technicien supérieur (BTS). Cependant, environ un élève de classe préparatoire sur quatre est logé dans une structure collective du type internat ou foyer.

## Répartition des étudiants par type de logement occupé (%)

logement occupé en %	Étudiants inscrits en université				en lycée	
	Île-de-France 1997	Île-de-France 2000	Île-de-France 2003	Île-de-France 2006	STS 2006	CPGE 2006
Domicile du ou des parents	52	51	45	48	79	5
-Logement d'un autre membre de la famille	4	3	5	4	2	2
Sous-total famille	56	54	50	52	81	60
-Résidence, foyer, internat	5	6	7	7	5	24
Sous-total collectif	5	6	7	7	5	24
-Location seul(e)	12	12	15	14	4	10
-Location en couple	13	11	11	11	4	-
-Colocation	3	3	4	4	1	2
-Sous-location	1	1	1	2	2	3
-Propriétaire	5	5	4	4	-	-
-Logement mis à disposition par famille	4	4	4	3	2	2
Sous-total indépendant	38	36	39	38	13	17
-Autres	1	4	4	3	1	-
Ensemble*	100	100	100	100	100	100

\* Hors non réponses

Sources : enquêtes «Conditions de vie» 1997,2000,2003,2006, OVE .

Champ : universités et lycées

L'autonomie résidentielle progresse avec l'âge des étudiants. Avant 20 ans, près de neuf étudiants franciliens sur dix sont logés dans leur famille ; après 25 ans, cette proportion tombe en-dessous de trois sur dix. C'est entre les âges de 23 et 24 ans que le nombre d'étudiants «décohabitants» commence à dépasser celui des «cohabitants».

### Le lieu de résidence des parents est fortement déterminant

La distance du lieu d'études au domicile des parents est déterminante : plus le domicile parental est éloigné du lieu d'études, plus nombreux sont les étudiants logés de façon autonome. Lorsque leurs parents résident dans l'agglomération du lieu d'études, 83 % des étudiants inscrits en Île-de-France sont logés par la famille. Moins de 3 % habitent une résidence ou un internat et 14 % un logement ordinaire autonome. Dans les autres régions, les étudiants dans la même situation accèdent un peu plus souvent à un logement autonome. L'écart avec l'Île-de-France se creuse en particulier au-delà de 22 ans.

Aussi, les étudiants qui ont passé leur baccalauréat en Île-de-France, soit 63 % des étudiants, apparaissent-ils minoritaires dans les loge-

ments indépendants : ils ne représentent que 35 % des étudiants habitant un logement ordinaire, et 26 % des étudiants habitant une résidence collective. Les résidences collectives accueillent, selon l'enquête, une forte proportion de jeunes de nationalité étrangère (40 %)<sup>1</sup>, plus forte que dans les logements ordinaires (27 %).

### Une décohabitation plus difficile en Île-de-France

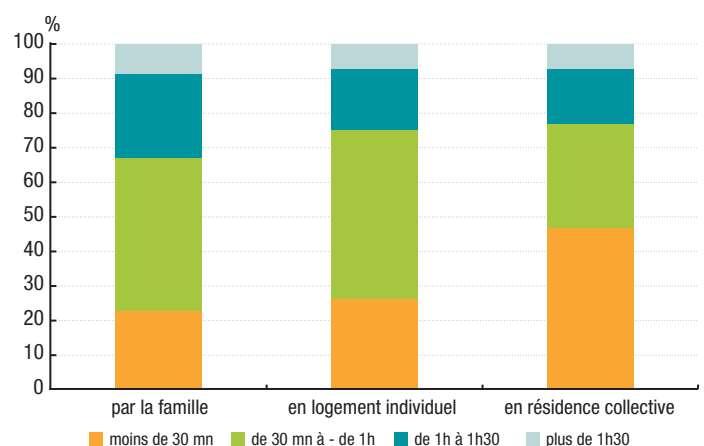
La proximité des établissements d'enseignement supérieur en Île-de-France permet aux jeunes franciliens de retarder leur installation dans un logement indépendant. Ainsi, 46 % des étudiants inscrits dans une université francilienne ou en lycée ont estimé à moins de 30 km la distance séparant le domicile parental du lieu de leurs études, contre 33 % des inscrits en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 31 % en Rhône-Alpes. À cette distance, le taux de cohabitation des étudiants franciliens diffère très peu de celui des provinciaux. Mais lorsque la distance est plus importante, les provinciaux sont proportionnellement plus nombreux que les Franciliens à avoir quitté le domicile parental.

(1) Le nombre d'enquêtes concernant des étudiants logés en résidence et dont la nationalité est renseignée est relativement faible (336).



La rareté des résidences collectives dédiées et le coût élevé des locations privées rendent l'autonomie résidentielle difficile en Île-de-France.

### Distance au lieu d'études selon le type de logement occupé en Île-de-France en 2006



Source : OVE

Champs : universités et lycées



Dans ses travaux sur les modes de vie étudiant, l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) distingue deux principaux types de décohabitation :

- imposée par les études, en raison de la distance entre le lieu d'études et le domicile des parents ;
- marquant une étape vers l'émancipation des étudiants, la conquête de leur indépendance.

La «cohabitation forcée» désigne les étudiants logés dans leur famille dont le temps de transport vers le lieu d'études excède une heure. Elle concerne 12 % des étudiants d'université et de lycée inscrits en Île-de-France, et 20 % de ceux logés dans leur famille. Dans les autres régions, moins de 3 % des étudiants subissent cette situation.

L'accès à un logement indépendant est, en effet, plus difficile en Île-de-France, du fait de la rareté des résidences collectives dédiées et du coût élevé des locations privées. C'est ce qu'expriment clairement les étudiants franciliens logés de façon indépendante : un sur deux déclare avoir trouvé son logement «difficilement» ou «très difficilement» (48 % des étudiants habitant un logement ordinaire et 61 % des étudiants habitant une résidence universitaire). Ces proportions sont en augmentation sensible depuis l'enquête 2000. La gêne exprimée est moins forte ailleurs en France. Les étudiants logés en résidence, notamment, sont beaucoup moins nombreux à évoquer des difficultés : 32 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 26 % en Rhône-Alpes.

### Un logement autonome de 20 % à 30 % plus cher qu'ailleurs en France

Le loyer acquitté par les étudiants habitant un logement ordinaire s'élève en moyenne à 510 € en Île-de-France en 2006. Il est supérieur de 30 % à celui observé dans les autres régions. Dans les résidences collectives, le loyer s'établit à 300 €, soit 22 % de plus que la moyenne des autres



Les logements en résidence sont plus petits et moins équipés que les logements ordinaires.

régions. C'est le premier poste de dépense des étudiants concernés, devant les frais d'alimentation.

Pour faire face à cette dépense, les ressources financières dont disposent les étudiants proviennent de différentes origines :

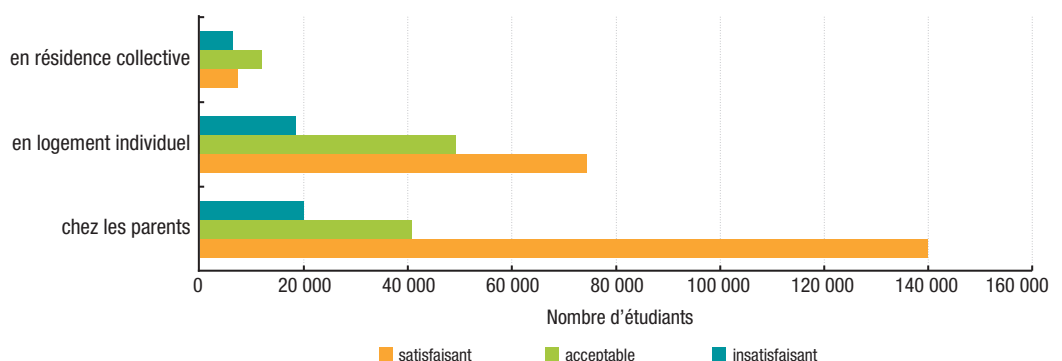
- 13 % des étudiants habitant un logement ordinaire et 27 % des étudiants logés en résidence collective bénéficient d'une bourse sur critère social.
- respectivement 13 % et 19 % d'entre eux perçoivent une autre allocation liée aux études (allocation d'étude, de préparation à un concours, bourse d'État étranger...).

- 45 % des étudiants en logement ordinaire et 54 % en résidence collective bénéficient d'une aide sociale régulière, principalement l'allocation logement (respectivement 39 % et 49 %). Cette aide couvre 33 % du loyer en logement ordinaire et 38 % en résidence ; le loyer résiduel s'établissant à 340 € et 190 €.
- 67 % des étudiants en logement ordinaire et 51 % en résidence collective perçoivent une rémunération au titre d'une ou de plusieurs activités professionnelles.
- 53 % et 68 % reçoivent une aide financière directe de leur famille. Le loyer peut aussi être directement acquitté par la famille.

### Le logement en résidence : une transition vers le logement ordinaire

Les logements en résidence sont plus petits et moins équipés que les logements ordinaires. 93 % ne comptent qu'une seule pièce, contre 46 % des logements ordinaires. En moyenne, un peu plus de la moitié dispose d'un coin cuisine ou d'une kitchenette (54 %) et d'un WC intérieur (58 %) ; deux sur trois disposent d'une salle d'eau. En logement ordinaire, ces proportions dépassent 90 %. Les étudiants logés dans une structure collective restent dans l'ensemble plus proches de leurs parents. Ils sont nettement plus

### Jugement porté sur le logement en Île-de-France en 2006



Source : OVE 2006



C. Doutrine/BASCH/IAU IdF

La note globale attribuée aux cités universitaires par les étudiants franciliens est de 2,9 sur 5 en 2006

nombreux à déclarer dormir au moins une fois par semaine au domicile des parents ou à y laver leur linge.

### Des conditions de logement de moins en moins satisfaisantes

Des questionnements plus qualitatifs permettent au travers de l'enquête de connaître l'opinion des étudiants sur leurs propres conditions de logement. En Île-de-France, 62 % se sont déclarés satisfaits en 2006 contre 69 % en 1997. Les étudiants logés dans leur famille sont plus souvent satisfaits (72 %) que ceux habitant un logement ordinaire indépendant (52 %) ou ceux logés en résidence collective (33 %). La part des mécontents a même crû, parmi ce dernier groupe, de 18 % à 22 % entre 2000 et 2006. On note que le taux de satisfaction vis-à-vis du logement est moins dépendant des temps de trajet vers le lieu d'études que du type de logement occupé. Le logement dans la famille ou dans un appartement ordinaire indépendant ressort toujours comme plus satisfaisant, quelle que soit la durée des trajets.

### L'opinion des étudiants sur les cités universitaires

Les enquêtes de l'OVE invitent les étudiants à «noter» différents aspects des cités universitaires. La note globale attribuée par les étudiants franciliens en université et en lycée est de 2,9 sur 5 en 2006. Elle reste stable par rapport à l'enquête 1997. Parmi les différents aspects des cités universitaires abordés dans l'enquête, les plus appréciés sont l'ambiance générale et le prix. En revanche, la taille, le confort des logements et le calme obtiennent des scores moyens.

L'étrécissement de l'offre de résidences collectives pour étudiants apparaît, certes, comme un obstacle à l'émancipation des jeunes franciliens poursuivant des études supérieures en Île-de-France. D'autant plus qu'ils sont en concurrence sur ce «marché» avec les étudiants venus de province ou de l'étranger. Pourtant, les étudiants bénéficiant d'un logement en résidence paraissent peu satisfaits de leurs conditions de logement. Étape transitoire dans le parcours résidentiel, ce type de logement semble

mal supporter la comparaison en termes de confort, surtout avec le domicile familial. Il reste cependant d'un coût beaucoup plus abordable qu'un logement indépendant en Île-de-France.

### Pour en savoir plus

- DAVY A.-C., *Le logement étudiant en Île-de-France*, Laurif, oct. 2005.
- DE BERNY-RICHE C., *Les étudiants franciliens inscrits en université*, Laurif, sept. 2004 et oct. 2008.
- GRUEL Louis et TIPHAINE Béatrice, «Études supérieures et départ du domicile parental», *OVE Infos*, n° 3, septembre 2002.
- GRUEL Louis, VOURC'H Ronan, ZILLONIZ Sandra, *La vie étudiante - Repères*, OVE, septembre 2007.
- OVE, *20 questions sur la vie étudiante*, La documentation Française, Paris, décembre 2007.
- «Les Universités en Île-de-France», *Les Cahiers de l'aurif*, n° 143, Laurif, oct. 2005.

Site web de l'OVE :

[www.ove-national.education.fr](http://www.ove-national.education.fr)

#### Directeur de la publication

François Dugeny

#### Rédactrice en chef

Marie-Anne Portier

#### Article

Corinne de Berny

#### Maquette

Claudine Lhoste et Jean-Eudes Tilloy

#### Diffusion par abonnement

76 € les 40 numéros (sur deux ans)

#### Service diffusion-vente

Tél. : 01 77 49 79 38

#### Librairie d'Île-de-France

15, rue Falguière 75015 Paris

Tél. : 01 77 49 77 40

ISSN 1967 - 2144